



Compte-rendu Comité Technique de l'AEFE

21 juin 2022

Présents pour le SNUipp-FSU : Alessandra Diakhate (HDF/Sénégal) et Marie Hélène Delaflotte (Egypte) titulaires

Clémence Chaudin et Bruno Ribard, experts HDF.

Le Directeur de l'Agence ouvre ce Comité technique, le quorum est atteint. Le secrétariat permanent est assuré par l'AEFE.

Sommaire

1. Points d'actualité
2. Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2022 AVIS
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2022 AVIS
4. Suivi de CT
 - Equipement informatique alloué aux personnels enseignants d'éducation et psychologues scolaire, le cas des directeurs d'école
 - Prime informatique
5. Bilan social 2021 AVIS
6. Modification réglementaire du code de l'éducation (IRF) AVIS
7. Projet d'arrêté relatif aux commissions paritaires centrale et locales AVIS
8. Approbation de la circulaire AEFE relative à l'organisation du temps scolaire et à l'élaboration des calendriers scolaires 2023-2024
9. Carte des emploi 6ème phase 2022-2023
10. Carte des emploi 2ème phase 2023-2024
11. Questions diverses

1 Points d'actualité

Points d'actualité relatifs aux établissements

Lycée Anne-de-Kiev

La FSU a organisé une réunion avec les personnels de l'établissement juste avant le Comité technique. Nous avons relayé leurs **difficultés actuelles et leur inquiétude pour l'avenir**. Ils déplorent le **manque de communication** de la part de la direction de l'établissement et de l'Ambassade : aucune information ni sur l'avenir de l'établissement ni sur la pérennité de leurs contrats; les personnels apprennent les futures modalités d'enseignement par une communication adressée aux seuls parents ! La question de la **réunion des instances** se pose aussi clairement, conformément aux directives de l'Agence : CHSCT et instances pédagogiques.

La FSU demande expressément au Directeur de s'engager sur le **maintien des postes de résidents** "quoi qu'il en coûte". Concernant les postes de PDL, là aussi, **l'Agence doit soutenir l'établissement afin de lui permettre de garder son personnel**. Néanmoins, si des licenciements devaient être prononcés, il faudrait impérativement définir des critères précis dans une commission de dialogue social prévue par la circulaire 515 et le guide des PDL.

Le Directeur précise que très peu d'élèves sont encore scolarisés au Lycée Anne-de-Kiev en EAD. Pour la rentrée, 138 élèves (sur 497 à l'origine) sont prévus. L'Agence envisage éventuellement la reprise en présentiel de la maternelle dès la rentrée de septembre si un abri anti-aérien est construit pendant les vacances. Un enseignement en hybride pourrait être proposé aux autres niveaux de classe. Un **Conseil d'établissement devrait se réunir prochainement pour discuter des modalités de reprise**. Le Directeur réaffirme sa volonté de tout faire pour que les personnels ne soient pas licenciés, mais au contraire **aidés et soutenus**.

Lycée français de Moscou

Dans les conditions diplomatiques actuelles, l'Agence est pessimiste quant à une réouverture en présentiel en septembre, malgré les 780 élèves prévus. La décision de réouverture sera de toute façon une décision de nature politique qui ne relève donc pas de l'Agence.

Chine

Concernant **Shanghai**, le Directeur explique que, compte tenu des contraintes locales, l'enseignement à distance est maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire le 1er juillet. Des personnels ont été autorisés à quitter Shanghai tout en poursuivant l'enseignement à distance.

Pour **Pékin**, la réouverture en présentiel a été autorisée le 6 juin pour les terminales, le 13 juin en élémentaire, collège et seconde et le 20 juin pour la maternelle. De nombreuses incertitudes persistent pour la rentrée 2022. Répondant à notre demande sur les conditions de reprise en raison de la quatorzaine, l'Agence va étudier les aménagements possibles.

La FSU déplore que l'AEFE soit restée au milieu du gué pour les personnels de Chine : certains ont obtenu une aide et d'autres non. **La FSU demande, qu'au regard de leurs situations humainement difficiles, tous les personnels soient aidés** pour leur permettre de se ressourcer cet été après 2 ans sans retour.

Le Directeur précise que les situations de Shanghai et Pékin ne sont pas identiques. A Pékin aussi, des demandes de retour ont été traitées au cas par cas. La secrétaire générale adjointe précise qu'une aide à destination des personnels résidents pour le surcoût lié au transport sera apportée.

Haïti

Le Directeur rappelle que la situation est extrêmement préoccupante, notamment en termes sécuritaires (risques d'enlèvement). L'établissement est toujours placé en **enseignement à distance**, les détachés étant contraints de résider hors du territoire haïtien. Il dit avoir bien entendu la demande forte des personnels pour une reprise en présentiel, mais cette demande reste impossible à honorer à court terme. Malgré la chute des effectifs de l'établissement et les difficultés de gestion, l'Agence dit **tout mettre en œuvre pour maintenir l'accès à l'enseignement des élèves**, dans les limites des contraintes imposées par le poste diplomatique.

La FSU souligne la **triple incertitude** qui pèse sur les effectifs, sur les modalités de fonctionnement et sur les postes. Elle interroge l'Agence sur les **prévisions de rentrée**, qui étaient en mars d'environ 200 élèves : le secteur géographique confirme cette prévision. La FSU signale les **difficultés de l'enseignement en distanciel** imposé aux personnels, notamment du fait du décalage horaire mais aussi d'une communication insuffisante avec la direction de l'établissement. Un effort d'empathie, d'écoute et de dialogue est attendu par les personnels.

Bolivie

La FSU a demandé qu'un point soit fait sur la gouvernance du lycée français de La Paz. Le Directeur affirme que la situation est suivie de près depuis quelques années par la DRH et que le poste diplomatique est impliqué pour rétablir une ambiance de travail sereine. Une mission de l'IEN a eu lieu en octobre. Le Directeur admet qu'après une accalmie, force est de constater que la situation ne s'améliore pas. Un **changement de proviseur** intervient cet été et une **mission générale** sera diligentée pour accompagner le nouvel arrivant.

La FSU a alerté l'Agence de nombreuses fois sur l'ampleur de la crise qui affecte le lycée de La Paz et, sans remettre en cause l'engagement de la DRH, **déplore que pour en sortir il faille attendre le départ du chef d'établissement**. Les **dégâts relationnels et humains** sont incommensurables, comme en témoigne la lettre que les organisations syndicales ont adressée au Directeur début juin. Au-delà des personnes, la FSU ajoute qu'un problème systémique semble se poser dans la gouvernance de cet établissement avec la place de la direction bolivienne : c'est un point de vigilance pour la mission de rentrée. L'Agence devra tout mettre en œuvre pour restaurer la confiance et la sérénité de l'ambiance de travail.

Lycée de Vina Del Mar, Chili

La FSU alerte l'Agence sur la diffusion aux élèves de cet établissement d'un almanach des terminales qui comporte des propos sexistes, homophobes, racistes, pornographiques. Ce document n'a visiblement fait l'objet d'aucune relecture ; pire, alors qu'elle avait été alertée par les personnels, la direction n'a pas stoppé la distribution ! La FSU attend de l'Agence qu'elle prenne la mesure de l'atteinte à son image et **que l'établissement communique avec les élèves comme les familles**. L'Agence s'est engagée à recontacter l'établissement. Depuis, la situation semble être reprise en main.

Points d'actualité relatifs aux personnels

Résultat des campagnes de recrutement

L'Agence présente un point de situation des postes vacants **au 13 juin** :

- 535 postes étaient à pourvoir en mars;
- 271 postes n'ont pas été pourvus en mars et 125 postes sont devenus vacants après la tenue des CCPLA de mars 2022, ce qui donne un total d'environ 400 postes non pourvus.
- Depuis l'annonce de la possibilité de recruter sous statut de droit local :
- 112 postes pourvus par des personnels non titulaires
- environ 150 postes pourvus par des titulaires (ce qui nécessite une demande de mise en

disponibilité)

- 45 postes couverts par un aménagement interne des services (HSA)
- 126 postes restent à pourvoir, notamment en Amérique latine. Ce chiffre ne tient pas compte des recrutements en CCPL pour les EGD.

Au 21 juin, **66 postes de détachés restent non pourvus** : environ la moitié au MOPO (surtout au Liban), 15 en Afrique, 20 en Amérique du nord, 4 au Maghreb - Océan Indien et 4 en Asie.

Recrutement des personnels détachés

Depuis la parution du décret 2022-896 le 17 juin, une campagne de recrutement exceptionnelle vient d'être lancée (voir [notre article](#)) **pour pourvoir les postes de détachés restés non pourvus.**

Le DRH souligne que **le calendrier est très serré et que l'obtention des détachements sera difficile.** Le Directeur indique que les titulaires recrutés comme PDL depuis mars pourraient se voir proposer d'être recrutés comme détachés (sur le nouveau décret).

La FSU comprend cette volonté de répondre à des situations particulières mais il faut envisager toutes les conséquences qu'une telle décision pourrait entraîner. La note de service du MENJS précise qu'un personnel ayant obtenu une disponibilité ne pourra obtenir un détachement. Le risque est donc grand que ces personnels essuient un refus. Or, le MENJS a laissé entendre qu'il étudierait avec bienveillance les demandes de détachement dans les zones peu attractives.. Ce sont des zones prioritaires où l'importance des détachés est capitale. Si, dans le même temps, l'Agence porte d'autres demandes comme prioritaires, le MENJS risque de ne plus être aussi bienveillant. D'autre part, il existe dans le réseau des titulaires en contrat local qui attendent depuis de nombreuses années un poste de détaché-e. Ils ne pourraient comprendre une telle mesure se limitant à leurs collègues récemment recrutés. La FSU est consciente de l'enjeu et plaide pour une cohérence d'ensemble pour préserver le réseau et tous ses personnels. Toutes les demandes doivent être étudiées selon les modalités définies par l'[Instruction générale de recrutement des détachés](#). Au final, le Directeur de l'Agence en convient.

Droit d'option des actuels personnels résidents

L'agent devra exprimer son souhait de rester sur le contrat de résident ou de basculer sur le nouveau décret. Ce droit est ouvert à compter du 30 juin mais l'arrêté d'application est en cours d'examen. **Les personnels auront jusqu'au 30 juin 2023 pour faire leur choix.** La FSU ne manquera pas de communiquer aux personnels les modalités dès qu'elles seront connues et les conséquences de ce basculement.

Le Directeur précise que **ce choix ne prendra effet qu'à partir du 1er septembre 2023.**

La FSU rappelle que l'opportunité de répondre aux questions des rémunérations et des indemnités n'a pas été saisie. La situation ne peut plus durer, y compris sur les sujets de l'ISVL et de l'avantage familial. L'Agence doit en faire une priorité et ouvrir d'urgence les discussions.

Congés d'été : aide financière aux personnels

La FSU intervient de nouveau sur le manque d'anticipation de l'Agence. Nous sommes le 21 juin et les collègues ne savent toujours pas si une aide leur sera apportée ! Ce n'est pas acceptable. Certes la DRH fait une gestion au cas par cas pour les situations particulières, mais **la FSU aurait souhaité une décision anticipée et généralisée.**

La Secrétaire générale adjointe annonce qu'il y aura une délibération au prochain Conseil d'administration de l'Agence le 30 juin afin de permettre la prise en charge des frais de quatorzaine pour les personnels détachés, leurs familles et les PDL.

Protection sociale complémentaire (PSC)

La FSU rappelle que d'autres retards sont à déplorer. Ainsi, en est-il du remboursement de 15 € au titre de la PSC. A nos questions, l'Agence répond que pour les personnels de Centrale, la mesure est effective depuis le 1er janvier et que la mise en paiement est effectuée dès réception des documents justificatifs. Concernant les personnels du réseau, elle sera effective sur la paye de juillet.

2 Approbations du compte rendu de la séance du 21 mars 2022

Vote pour

3 Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2022

Vote pour

4 Suivi de CT

Equipement informatique alloué aux personnels enseignants d'éducation et psychologues scolaire, le cas des directeurs d'école

Equipement informatique alloué aux personnels enseignants d'éducation et psychologues scolaire, le cas des directeurs d'école

La FSU rappelle que si, conformément aux textes, les directeurs complètement déchargés en sont exclus, l'Agence doit veiller à mettre à leur disposition du matériel informatique. La Secrétaire Générale Adjointe confirme que les directeurs totalement déchargés de mission d'éducation ne peuvent bénéficier de cette prime mais ne répond pas à notre demande.

Versement de la prime informatique pour 2021 et 2022

La prime informatique pour les personnels concernés va être versée au cours de l'été. Un contretemps informatique n'a pas permis son versement sur la paie du mois de juin.

La FSU rappelle que la crise sanitaire a mis en évidence les besoins des personnels en matériel, ce que confirment les résultats de l'enquête de l'Agence portant sur les EGD. Pour les PDL, exclus de la prime informatique, le prêt de matériel doit être pérennisé et systématisé. Il serait souhaitable qu'une recommandation en ce sens soit adressée aux établissements conventionnés.

5 Bilan social 2021

Un compte rendu sera ultérieurement publié.

6 Modification réglementaire du code de l'éducation (IRF)

La création des IRF impose une modification du code de l'éducation. La FSU s'inquiète d'éventuelles créations de postes qui viendraient diminuer les postes alloués aux établissements en gestion directe sous plafond d'emploi.

L'AEFE affirme qu'aucun poste de direction ne sera créé, les chefs d'établissement étant conjointement chef des IRF. De même, les directeurs administratifs et financiers des établissements joueront également le rôle d'agent comptable secondaire dans les IRF.

Pour la FSU, la question des postes d'agents administratifs employés en contrat local n'est pas réglée de manière satisfaisante. Ces personnels doivent consacrer une partie de leur temps de travail à l'IRF. Il y a donc fort à craindre que la création des IRF se solde par un **alourdissement important des tâches confiées aux agents administratifs** en contrat local des établissements accueillant les IRF.

La FSU, s'opposant globalement à la création des IRF, a voté contre ce texte modifiant le code de l'éducation.

VOTE: contre FSU et SGEN, Pour SE

7 Approbation de la circulaire AEFÉ relative à l'organisation du temps scolaire et à l'élaboration des calendriers scolaires 2023-2024

Cette circulaire sur l'élaboration du calendrier scolaire est très peu modifiée. La FSU se félicite que le texte mette l'accent sur la **nécessité de la concertation** avec tous les acteurs en amont du passage en instances. D'autre part, la possibilité de modification des dates de pré-rentrée et de rentrée en lien avec le contexte sanitaire est maintenue, par prudence. Aussi la FSU rappelle la nécessité d'anticiper au maximum de telles modifications, afin de permettre aux personnels de planifier leurs déplacements.

Vote pour à l'unanimité

8 Approbation de la circulaire instances

Il s'agissait d'inclure dans la circulaire des instances la **création du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)** et de spécifier clairement la possibilité de **saisine du CHSCT central par les CHSCT locales**.

La FSU a fait part de ses craintes quant à l'installation du CESCE qui risque d'être une énième instance qui vient s'ajouter au millefeuille déjà existant. Il n'y avait aucune urgence à l'intégrer dans cette circulaire.

En revanche, la FSU s'est félicitée que sa proposition de clarifier le processus de saisine du CHSCT

central par les CHSCT locales soit enfin prise en compte. Si cette demande avait été entendue plus tôt, on aurait pu permettre au CHSCT central d'être saisi et de résoudre des situations qui encore aujourd'hui restent en suspens.

vote POUR à l'unanimité

9 Carte des emplois 6ème phase 2022-2023

Le Directeur de la DDAR présente la carte des emplois.

total	ouvertures	fermetures
1er degré		1

Secteur Afrique

Pays	Ville	Nom/établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Zambie	Lusaka	Lycée Français de Lusaka			1
Total					1

Un poste de principal à Lusaka est créé après fermeture du poste de directeur d'école.

A la question du SNUipp-FSU HDF, le chef de secteur répond que compte-tenu de la taille de l'établissement (une centaine d'élèves), le principal assurera les fonctions de directeur d'école. Le principal sera recruté en tenant compte de cette spécificité dans la mesure du possible.

Secteur Asie

En marge de cette carte le SNUipp-FSU HDF intervient pour demander des précisions sur la situation du recrutement dans les établissements en Chine.

En effet, au moins 5 postes n'ont pas été pourvu lors de la campagne de recrutement des résidents, par ailleurs, il est à craindre que des collègues ne reviennent pas après les congés d'été.

L'adjointe au chef de secteur répond qu'un recrutement de personnels en contrat local a été effectué pour le premier degré et une réorganisation interne au second degré va permettre de couvrir les heures d'enseignement.

La FSU alerte cependant sur la possible disparition de la section internationale en raison du manque de professeurs d'anglais. Par ailleurs, il semblerait que le directeur du primaire ait évoqué la possibilité de réintégrer.

Le directeur assure avoir pris note des inquiétudes de la FSU.

Secteur Europe

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Slovaquie	Bratislava	EFI de Bratislava	Expat		dir/chef établissement
Total					1

Serbie Bratislava : Un poste de proviseur est ouvert suite à la réintégration du directeur faisant fonction de chef d'établissement. Le SNUipp-FSU HDF demande qui assurera la direction au primaire.

Le chef de secteur explique qu'il s'agit d'une école franco slovaque, dans ce cadre c'est une coordinatrice locale qui va se charger de la coordination au premier degré. Il n'exclut pas d'envisager la création d'un poste de directeur expatrié à l'avenir.

Vote : contre FSU et SE, abstention le SGEN

10 Carte des emplois 2ème phase 2023 2024

Le directeur de la DDAR précise que cette carte porte avant tout sur des mesures concernant des encadrants. Elle comporte 27 mouvements avec un solde positif de 7 postes.

La FSU demande quelle dénomination des postes sera choisie par l'Agence à l'avenir et quand sera-t-elle mise en place?

Le DRH répond que la réflexion est engagée mais, selon lui, il faudra s'orienter sur une dénomination fonctionnelle (personnel d'encadrement, d'enseignement...)

Secteur Afrique

Pays	Ville	Nom/établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Rwanda	Kigali	Ecole francophone St Exupéry	dir exp	1	
Total				1	

Rwanda Kigali : Un poste de directeur expatrié est ouvert dans le cadre du conventionnement. Suite à une question du SNUipp-FSU HDF le chef de secteur indique qu'il y a 620 élèves dans cet

établissement dont 397 au primaire. Cet établissement est en croissance avec une demande d'homologation pour les classes de seconde envisagée par le chef d'établissement.

Secteur Amérique

Pays	Ville	Nom/établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Chili	Santiago	L St Exupéry	EMFE	1	
Total				1	

Chili Santiago : le chef de secteur précise que cette ouverture d'un Second poste d'EMFE se fait sur le deuxième site qui est en croissance. Il s'agit avant tout d'accompagner et de former les personnels en contrat local.

Secteur Maghreb - Océan Indien

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Madagascar	Nosy Be	CF A. de Lamartine	dir résident		1
Maroc	Marrakech	Lycée V Hugo	Dir expatrié	1	
Total				1	1

Madagascar Nosy Be : il s'agit d'un glissement vers un poste de principal. Le SNUipp demande qui assurera les fonctions de directeur d'école. Le chef de secteur répond que le Principal remplira également la fonction de directeur d'école et qu'un EMFE sur place assurera la coordination pour le 1er degré.

Maroc Marrakech : Le SNUipp demande des précisions, puisqu'un directeur est déjà en place dans cet établissement. Le chef de secteur précise que suite à une montée des effectifs au 1er degré (possibilité de dépasser les 1000 élèves à la rentrée) un second poste de Directeur a été créé.

Secteur Asie

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
------	-------	-------------------	-------	-----------	-----------

Chine	Pékin	LF C de Gaulle	CPAIEN/EMFE	1	1
Vietnam	Hanoi	L A. Yersin	CPAIEN	1	
Vietnam	Ho Chi Minh	M Dumas	dét 1	1	
Vietnam	Ho Chi Minh	M Dumas	EMFE		1
Total				3	2

Chine Pékin : Le chef de secteur explique que le poste de CPAIEN est transféré à Hanoi pour se rapprocher de l'IEN. L'Agence a souhaité compenser cette fermeture avec l'ouverture d'un poste d'EMFE à Pékin. De plus, cet EMFE implanté à Pékin pourrait aussi intervenir à Shanghai.

Le SNUipp-FSU HDF intervient pour regretter la fermeture du poste d'EMFE à Ho Chi Minh qui n'est que partiellement compensée par l'ouverture d'un poste de détaché.

L'adjointe au chef de secteur répond que selon l'Agence le taux d'encadrement est confortable à Marguerite Duras.

Secteur Europe

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Portugal	Lisbonne	LF Charles Lepierre	dir exp	1	
Total				1	

Portugal, Lisbonne : Il s'agit de l'ouverture d'un poste de directeur primaire pour la maternelle. Le SNUipp s'est félicité de la création de ce poste de directeur mais a souhaité avoir des précisions sur l'organisation prévue à la rentrée 2022.

Le Chef de secteur et le DRH confirment le fonctionnement qui existe depuis plusieurs années, un collègue détaché étant déchargé à 50% pour assurer la coordination des classes du CE1 au CM1. De façon très exceptionnelle, l'AEFE a décidé de maintenir ce fonctionnement pour l'année 2022.

VOTE: contre FSU, abstention SGEN, pour UNSA